



Une nouvelle commission d'attribution pour la distinction Palace

ARTICLE LUXE

En 2024, la distinction Palace se renouvelle. En complément de la réforme entrée en vigueur en octobre, une nouvelle commission d'attribution de la distinction vient d'être nommée.



Une distinction désormais accordée pour 3 ans

La [réforme de la distinction Palace, entrée en vigueur le 1er octobre 2024](#), a entériné plusieurs évolutions permettant de renforcer le caractère exceptionnel des établissements détenteurs. Principale mesure de cette réforme, la durée d'attribution de la distinction est passée de 5 à 3 ans afin de garantir un niveau constant d'excellence et une expérience de séjour unique aux clients de ces établissements.

La distinction Palace est actuellement accordée à [31 hôtels d'exception](#).

Une nouvelle commission d'attribution de la distinction

Afin d'obtenir la distinction Palace, les hôtels cinq étoiles candidats font l'objet d'une phase d'étude de leur dossier par Atout France puis d'un examen d'appréciation par une commission d'attribution nommée par la Ministre chargée de l'économie du tourisme.

L'arrêté portant nomination des membres de la commission d'attribution a été publié au [Journal officiel du 5 décembre](#).

Ainsi, elle sera désormais composée :

En qualité de personnalités qualifiées représentant les revues ou guides internationaux spécialisés dans le tourisme très haut de gamme :

- **Mme Céline BAUSSAY**, rédactrice en chef d'Hôtel et Lodge, rédactrice en chef adjointe de RESTO.
- **M. Dominique BUSSO**, fondateur de Forbes France et fondateur d'Oniriq.

En qualité de personnalités qualifiées représentant les réseaux d'opérateurs de voyages spécialisés dans le tourisme très haut de gamme ou les plateformes de réservation dont l'activité exclusive est le tourisme très haut de gamme :

- **M. Rouslan LARTISIEN**, co-fondateur de Lartisien.
- **M. Quentin DESURMONT**, président de Traveller Made, Serandipians.

En qualité de personnalités qualifiées représentant les entreprises ou leurs départements spécialisés dans les services offerts aux clientèles très haut de gamme :

- **M. Pierre de SAINT-ALBIN**, directeur de La Première et Hippocampe chez Air France.
- **Mme Sylvia RILIAN IBRAHIM**, responsable destination de Celebrated Experiences.

En qualité de personnalité qualifiée issues du monde des lettres, des arts et de la culture :

- **Mme Marie-Anne GINOUX**, directrice générale de Sotheby's France, Monaco, Belgique.

En qualité de personnalité qualifiée issue du monde de la gastronomie ou de l'œnologie :

- **M. Jean-François GIRARDIN**, président national de Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France.

En qualité de personnalités qualifiées issues du monde de l'architecture, de la décoration ou autres métiers de l'artisanat d'art :

- **Mme Charlotte HUBERT**, co-fondatrice d'H2O Architectes, associée chez Eugène Architectes du patrimoine et architecte en chef des monuments historiques.
- **Mme Margaux LALLY**, architecte et designer d'intérieur de Lally & Berger.

En qualité de personnalité qualifiée représentant la clientèle internationale très haut de gamme :

- **M. Hervé GASTINEL**, président directeur général de la compagnie du Ponant.

En tant que personnalité qualifiée spécialisée dans le domaine de l'hôtellerie très haut de gamme :

- **M. Pierre FERCHAUD**, ancien directeur général de l'Hôtel de Paris Saint-Tropez et de l'hôtel Le Bristol.

M. Pierre FERCHAUD est désigné président de la commission,

Mme Marie-Anne GINOUX, vice-présidente et M. Jean-François GIRARDIN, vice-président.

Sur avis conforme de la commission, la ministre chargée de l'économie du tourisme procédera à l'attribution de la distinction à de nouveaux établissements ainsi qu'au renouvellement de la distinction pour les établissements déjà distingués.

La commission se réunira prochainement auprès d'Atout France qui assure les missions de secrétariat de la commission Palace et définit les modalités de visite des établissements.

Pour rappel, les distinctions précédemment accordées sont prorogées jusqu'à la nouvelle décision d'attribution qui leur sera délivrée.

Pour tout renseignement : <https://palace.atout-france.fr>